

Trois mesures pour aider les femmes exposées à la violence conjugale pendant la pandémie de COVID-19

Les mesures de santé publique recommandées pendant la pandémie, telles que la distanciation sociale/physique, ont pour but de promouvoir la santé, mais elles risquent malencontreusement d'augmenter la violence conjugale (VC). Certaines femmes peuvent ainsi se retrouver confinées dans un endroit non sécuritaire, peut-être pour la première fois. Le fait d'être isolées dans un endroit particulier amène d'autres femmes à être plus facilement retrouvées par le partenaire qu'elles ont quitté et à s'exposer à leur violence, parfois mortelle.

En raison de la volatilité des circonstances actuelles, promouvoir la sécurité des femmes en proie à la VC demande non seulement de recourir aux stratégies existantes pour prévenir et résoudre ce type de violence, mais aussi de compter sur des mesures et des connaissances supplémentaires propres au contexte.

Nous proposons ci-dessous trois mesures pour aider les femmes exposées à la violence conjugale pendant la pandémie de COVID-19.

1. La sécurité ne signifie pas la même chose pour toutes les femmes

Quand vous parlez à des femmes et que vous établissez des plans de sécurité pour renforcer leur sécurité, il est important de reconnaître que ce qui peut améliorer la santé d'une femme peut présenter un risque pour une autre. Il convient donc de tenir compte des aspects suivants :

- S'il est bon de limiter les contacts pour contenir la propagation de la COVID-19, les femmes plus âgées et les handicapées peuvent néanmoins nécessiter de l'aide pour rester chez elles et préserver leur indépendance.
- Si le fait de cacher une arme (p. ex., arme à feu ou couteau) peut renforcer la sécurité de certaines, cela peut aussi conduire à une escalade d'autres formes de violence (p. ex., strangulation, agression physique) et augmenter le risque pour d'autres femmes.
- Si la diminution des visites en magasin (épicerie p. ex.) protège mieux de la COVID-19, cela peut aussi réduire la sécurité des femmes exposées à la VC qui, ainsi, n'ont plus autant d'occasions de signaler une agression et chercher de l'aide en dehors de chez elles.

Pour aider les femmes à renforcer leur sécurité, il est important d'écouter leurs suggestions et d'envisager différents choix ou options, sans oublier que les besoins de chaque femme peuvent dépendre de leur situation sociale (p. ex., âge, race, emplacement géographique, situation sociale, capacité). Pour des renseignements supplémentaires sur la planification de la sécurité

auprès de groupes divers, veuillez consulter le mémoire « [*Établir des plans de sécurité avec les populations vulnérables pour réduire le risque de violence répétée et d'homicide familial*](#) ».

2. Assurer la sécurité pendant une pandémie exige des stratégies supplémentaires

Les mesures de sécurité habituelles pour les femmes peuvent être fortement ébranlées par la distanciation sociale/physique et par la fermeture ou le fonctionnement à capacité réduite de certains services. Il est essentiel d'annoncer publiquement que les refuges pour femmes sont ouverts et continuent d'offrir un abri et de l'aide aux femmes et enfants confrontés à la violence. L'adaptation de stratégies existantes peut contribuer à soutenir les efforts des refuges pour continuer à assurer la sécurité des femmes et des enfants, comme l'illustrent les points ci-dessous.

- Puisque les gens passent plus de temps à la maison, les femmes ne peuvent pas toujours communiquer librement ce qui se passe chez elles. Une femme peut utiliser un signal convenu à l'avance de façon confidentielle avec un(e) ami(e), collègue ou voisin(e) de confiance pour prévenir qu'elle est en danger et a besoin d'aide (p. ex. porter un bijou particulier, poser une question choisie à l'avance).
- Puisque les rencontres en personne sont limitées, la communication et l'aide doivent continuer en ligne. Il est donc essentiel d'admettre que ce type de technologie peut demander des mesures de sécurité nouvelles et supplémentaires, car les agresseurs peuvent utiliser la technologie pour dominer et agresser encore plus leur partenaire. Pour de plus amples renseignements sur la sécurité en ligne, veuillez consulter les ressources suivantes : [*Technology, Safety & Privacy: A Toolkit for Survivors \(disponible en anglais et en espagnol\)*](#) et [*Best Practices When Using Mobile Devices for Service Delivery \(en anglais\)*](#).
- Dans les circonstances actuelles, notre vie peut changer rapidement (p. ex., perte d'emploi, insécurité financière, troubles de santé mentale). Un certain nombre de femmes peuvent être plus exposées au risque de maltraitance y compris, pour plusieurs d'entre elles, au [*fémicide par le partenaire intime*](#). Il est donc essentiel de revoir continuellement l'évaluation de risque et la planification de la sécurité.

D'autres stratégies émergent grâce à la collaboration entre les prestataires de services et les femmes, pour assurer la sécurité de ces dernières. Tenez-vous au courant des [*stratégies et soutiens*](#) (en anglais) mises en place par les refuges de femmes, les groupes antiviolence et des survivantes.

3. Les obstacles structurels à l'encontre de la sécurité peuvent être amplifiés pendant la pandémie

Les obstacles à l'accès aux services de santé et de soutien – comme l'absence de services [accessibles and sexospécifiques \(ressources en anglais\)](#), la discrimination et le racisme au sein du système de prestation de services, la peur d'être déporté(e) en raison de la précarité de son statut d'immigration – loin de disparaître en temps de crise, peuvent même être amplifiés en raison de la baisse des services. Dans le cas de la COVID-19, certaines communautés peuvent être davantage exposées à la discrimination. Par exemple :

- Xénophobie et racisme exacerbés à l'encontre de la communauté asiatique : pour y répondre, veuillez consulter la campagne menée par la [Chinese Canadian National Council for Social Justice \(Conseil national sino-canadien pour la justice sociale, en anglais\)](#)
- La surveillance et la criminalisation pour assurer la distanciation sociale/physique peuvent viser de façon disproportionnée les groupes marginalisés, y compris les groupes racialisés et autochtones, outre les communautés à faible revenu et des personnes sans abri.
- Stigmatisation sociale à l'encontre de personnes qui ont contracté la COVID-19 ou qui travaillent avec ceux qui l'ont contracté : pour y répondre, veuillez consulter [ce mini-guide pour éviter la stigmatisation liée au coronavirus](#).

Des obstacles supplémentaires à la sécurité peuvent émerger en raison de la pandémie. Ainsi, les messages demandant aux gens de « se sacrifier » pour réduire le fardeau imposé aux services d'urgence (hôpitaux et police p. ex.) peuvent décourager les femmes de solliciter de l'aide. Certaines violences subies par les femmes peuvent aussi être rejetées et ne pas être prises au sérieux, sous prétexte qu'elles ne sont qu'un « stress » résultant de la pandémie.

La discrimination et l'exclusion génèrent des effets négatifs à court et à long termes, parmi lesquels la revictimisation, des problèmes de santé, des problèmes financiers et un stress traumatique. Les efforts pour soutenir les femmes exposées à la VC et pour faire face à la COVID-19 doivent tenir compte de ces obstacles et travailler avec les communautés marginalisées, afin de lutter contre la discrimination. Les [approches tenant compte des traumatismes](#) sont particulièrement adaptées pour soutenir les femmes confrontées à la violence et à l'oppression.

Les approches uniformes, qui n'ont pas fonctionné avant la pandémie, continueront de ne pas le faire pendant. En ces temps de crise où les risques sont accrus, nous avons besoin de renforcer et d'asseoir nos efforts pour travailler *avec* les femmes et les communautés et, ainsi, améliorer leur sécurité.

Cette ressource a été produite par le [Learning Network](#) au Centre for Research & Education on Violence Against Women & Children, en collaboration avec les organismes suivants : [Alberta Council of Women's Shelters](#), [BC Society of Transition Houses](#), [Manitoba Association of Women's Shelters](#), [Ontario Association of Interval & Transition Houses](#), [PEI Family Violence Prevention Services](#), [Provincial Association of Transition Houses and Services of Saskatchewan](#), et [Hébergement Femmes Canada](#).